



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
03/07/2024

Nombre de conseillers

municipaux

En exercice : 29

Présents : 20

Procurations : 08

Votants : 28

OBJET :

**COOPERATION
INTERCOMMUNALE**

**Approbation de la
convention entre la
commune de Céret et la
CCV pour l'instruction
des autorisations
d'urbanisme**

=====

En l'an deux mille vingt-quatre et le dix juillet , à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, M. DUNYACH Denis, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, M. BELTRAN José, Adjoint ; Mme BENARD Gisèle, M. COSTE Jean-François, Mme BRISSAUD Mina, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, Mme BOISORIEUX Michèle, M. INGHAM John, M. REDONDO Simon, M. BORREILL Philippe, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme JUSTAFRE Stéphanie, ayant donné procuration à M. ANGULO José,
Mme LACOMBE Maria, ayant donné procuration à Mme BARANOFF Brigitte,
M. PREHAM Anthony, ayant donné procuration à Madame BRISSAUD Nina,
Mme BOISDRON Gisèle, ayant donné procuration à Mme BENARD Gisèle,
Mme DUNYACH Monique, ayant donné procuration à Mme BOISORIEUX Michèle,
Mme OHN Christiane, ayant donné procuration à Mme MENAHEM Sophie,
M. CARLES Yves, ayant donné procuration à M. DUNYACH Denis,
M. PARAYRE Jean, ayant donné procuration à Mme QUER Martine,

Absent(s) :

M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

Depuis 2015 les communes membres de la communauté de communes du Vallespir dans un objectif de mutualisation de moyens et de coordination des services se sont dotées d'un service instructeur mutualisé pour prendre en charge l'instruction des autorisations d'urbanisme et accompagner les communes dans l'ensemble des démarches associées aux documents de planification ;

Avec une moyenne d'environ 500 dossiers d'Autorisations du droit du sols (ADS) traités par an le service mutualisé assure quotidiennement l'interface entre les communes, les services publics extérieurs et les professionnels ;

Avec l'entrée en vigueur de la dématérialisation des ADS au 01/01/2022 de nouvelles interfaces ont été mises en place pour un accès du public entièrement dématérialisé à un site dédié au travers d'une plateforme nationale qui a généré la mise en place de nouvelles procédures.

Afin de prendre en compte ces évolutions réglementaires et d'intégrer les nouvelles nécessités techniques induites par cette dématérialisation la convention initiale a été actualisée en coordination avec l'ensemble des communes, sous la forme d'une nouvelle convention ;

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés



- **D'ACCEPTER** de conclure une convention d'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol,
- **D'ACCEPTER** les termes de la prestation de service intercommunal selon les modalités fixées dans la convention jointe à la présente,
- **D'AUTORISER** Madame Brigitte BARANOFF, à signer la convention,
- **DE DONNER** mandat à Madame la première adjointe de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

Le secrétaire de séance,
Simon REDONDO

